



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09-01/2026

Séance du lundi 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

Convocation : Le 13 janvier 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 17
- pouvoirs : 5 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Michel METRAL-BOFFOD, Marie GENOT, Damien DUMOLARD, Emmanuel HOMMETTE, François-Xavier RITZ

ABSENTS EXCUSES : Gabin BARAN, Anne-Marie BERTRAND, Doris DEPLAIX, Gilles LOSTUZZO, Stéphane GODEUX

ABSENTS : Catherine COSTER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL, Christophe MAGDINIER, Caroline PERRAUD

POUVOIRS :

Gabin BARAN a donné pouvoir à Claude RICHARD

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET

Doris DEPLAIX a donné pouvoir à Dominique BROUSSE

Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

Stéphane GODEUX a donné pouvoir à Emmanuel HOMMETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Guénaële GLABAY

Objet :

Convention de participation Prévoyance 2027 – 2032 avec le Centre de gestion de la Haute-Savoie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a souscrit au contrat de prévoyance groupe du Centre de Gestion de la Haute Savoie depuis le 1^{er} janvier 2025.

Ce choix a permis à la Collectivité de faire bénéficier aux agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Le contrat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2026 et cessera de produire ses effets sans délibération du Conseil municipal.

Il convient dans ce contexte de missionner le Centre de Gestion de la Haute Savoie afin de lui confier l'organisation d'une procédure de mise en concurrence en 2026 pour le choix d'un nouvel assureur pour le risque « Prévoyance ».

Le Conseil municipal,

VU les articles L827-1 et suivant du Code général de la fonction publique

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

VU l'avis du comité social territorial du 18 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : CHARGE le Centre de Gestion de la Haute Savoie de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances « Prévoyance » auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Article 2 : DIT que la convention de participation « Prévoyance » devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation

Article 3 : DIT que cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1er janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

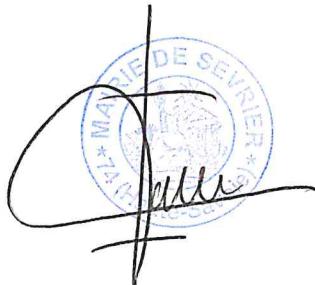
Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ





La secrétaire de séance
Guénaële GLABAY

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 23/01/2026



ID : 074-217402676-20260119-DE0012026-DE

Certifié exécutoire par le Maire le :
Mis en ligne le :
Télétransmis en Préfecture le :
Publié le :